

**Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais**

« La Fosse aux Loups »

Rue Victor Gressier B.P. 91

62053 SAINT-LAURENT-BLANGY

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuel**

Exercice clos le 30 Juin 2022

Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
41 Rue Roger Salengro
BP 60530
62008 ARRAS CEDEX
tél : 03 21 71 30 30
fax : 03 21 51 78 48
www.cogep.fr
jwillerval@cogep.fr

Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier B.P. 91
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2023

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le gérant sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. 

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

JW

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Arras, le 28 Mars 2023.
Pour la société COGEP AUDIT



Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

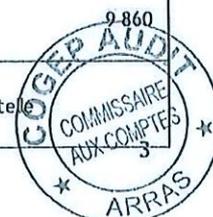
JW





Bilan Actif

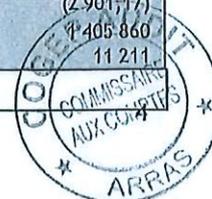
		30/06/2022			30/06/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	581 213	576 246	4 966	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	635 485	194 658	440 827	440 827
	Constructions	1 455 878	1 225 390	230 488	267 902
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	241 735	210 786	30 950	38 115
	Autres immobilisations corporelles	753 399	406 978	346 421	55 526
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	50 000		50 000	50 000	
Créances rattachées à des participations	250		250	250	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 746		9 746	9 610	
	TOTAL (I)	3 727 707	2 614 059	1 113 648	862 231
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	72 342		72 342	70 709
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	570 892	18 728	552 164	373 708
	Autres créances	135 573		135 573	153 844
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 200 000		1 200 000	1 500 000	
DISPONIBILITES	1 840 451		1 840 451	1 850 020	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	151 191		151 191	174 333
	TOTAL (II)	3 970 450	18 728	3 951 721	4 122 615
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	7 698 157	2 632 787	5 065 370	4 984 846
	(1) dont droit au bail			9 996	
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					





Bilan Passif

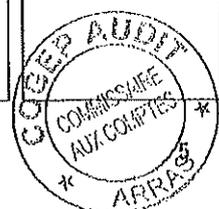
		30/06/2022	30/06/2021
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	2 864 474	2 867 375
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(114 410)	(2 901)
	Total des fonds propres	2 750 064	2 864 474
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	2 750 064	2 864 474	
Provisions	Provisions pour risques	211 845	211 845
	Provisions pour charges	541 820	502 667
	Total des provisions	753 665	714 512
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 923	11 211
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	410 914	305 996
	Dettes fiscales et sociales	315 398	296 045
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	281 631	358 171	
Produits constatés d'avance	547 775	434 437	
Total des dettes	1 561 641	1 405 860	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		5 065 370	4 984 846
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(114 410,22)	(2 901,17)
(1) Dont à moins d'un an		1 561 641	1 405 860
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		5 923	11 211
ENGAGEMENTS DONNES			





Compte de Résultat

		30/06/2022	30/06/2021	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	506 358	563 069	
	Prestations de services	355 965	344 198	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	603 139	603 400	
	Dons			
	Cotisations	2 677 721	2 771 009	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	149 034	150 922	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	124 297	112 512	
	Autres produits	9 008	3 491	
	Total des produits d'exploitation	4 505 522	4 548 599	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	739 777	599 363
		Variation de stock	(7 364)	11 252
Autres achats et charges externes		1 284 122	1 242 156	
Impôts, taxes et versements assimilés		146 295	143 413	
Rémunération du personnel		1 224 863	1 222 759	
Charges sociales		566 630	560 121	
Subventions accordées par l'association		315 112	335 144	
Dotation aux amortissements et dépréciations		99 707	109 293	
Dotation aux provisions		39 153	24 249	
Autres charges		265 185	305 200	
Total des charges d'exploitation		4 673 479	4 552 951	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(167 957)	(4 352)	
Charges financières		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
		Intérêts et produits financiers	13 545	49 532
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		42	
	Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER		13 545	49 489	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(154 412)	45 137	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	46 071	10 592	
	Charges exceptionnelles	1 683	53 313	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		44 388	(42 722)
	Impôts sur les sociétés	4 387	5 317	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		4 565 138	4 608 722	
TOTAL DES CHARGES		4 679 549	4 611 623	
EXCEDENT ou DEFICIT		(114 411)	(2 901)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 5 065 370 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 4 565 138 euros et un total charges de 4 679 549 euros, dégageant ainsi un résultat de -114 410 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2021 et finit le 30/06/2022.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunération des dirigeants:

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 30/06/2022 versés aux trois plus hautes cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à:

Rémunérations: 116 223.18 €

Avantages en Nature: 1 920 €





Annexe libre

Contributions Volontaires en Nature (CVN):

L'Association FDC 62 ne comptabilise pas de CNV.

Motifs de la décision de ne pas comptabiliser les CVN :

En application de l'article 211-4 du règlement ANC 2018, l'association estime que la présentation des CVN n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement : en effet, agissant dans le cadre associatif sur la base du volontariat, l'activité bénévole concourt à la mission et à l'objet de l'association de par son développement tant dans l'administration et la gestion de l'association, que dans la valorisation du patrimoine cynégétique et la promotion de la chasse, objets principaux de l'association.

Dès lors, il n'est pas opportun ni compatible de comptabiliser les contributions volontaires en nature pour ce qui est de la participation des bénévoles.

Nature et importance des CVN :

Le temps consacré par les bénévoles, administrateurs ou non, dans le cadre de participation à l'accompagnement, à des séances de commissions ou conseils d'administration, certaines prestations en nature de la part de partenaires de l'association, participe par nature aux contributions volontaires au bénéfice de la valorisation de la chasse et du patrimoine cynégétique.

Description de l'association :

Avec 29 000 chasseurs, la FDC 62 est la deuxième de France et la première en matière de petit gibier naturel. Les missions principales des fédérations des chasseurs sont codifiées via l'article L 421-5 du Code de l'Environnement qui indique notamment que les fédérations participent à la protection et la gestion de la faune sauvage ainsi qu'à ses habitats et qu'elles mènent des actions d'informations et d'éducatives au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Forte de ses 4 000 adhérents territoriaux et dans le cadre de sa politique de développement du petit gibier naturel, la fédération a su développer une politique d'aménagement favorable à la biodiversité et permettant de lutter contre l'érosion.

Pour cela, l'association s'appuie sur ses salariés, les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des bénévoles qui agissent pour valoriser la fillère.



Annexe des comptes clos au 30/06/2022

COVID-19

Annexe des comptes clos sur l'année 2022

Impact du covid-19 dans les comptes clos au 30/06/2022.

Compte de résultat (B4)

Approche d'ensemble

La crise sanitaire liée au COVID -19 n'a pas eu d'impact sur les compte de résultat de la FDC 62 pour cet exercice clos.

Bilan (B5)

Approche d'ensemble

La crise sanitaire liée au COVID -19 n'a pas eu d'impact sur le Bilan de la FDC 62 pour cet exercice clos

Informations sur la continuité d'exploitation (B9)

Il n'y a à ce jour aucune remise en cause de la continuité d'exploitation.



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	443 863		251 417	192 445
Autres réserves	2 423 513	248 516		2 672 029
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(2 901)	2 901		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	2 864 474	251 417	251 417	2 864 474



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2022	
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisition	Virements & Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	574 301		6 912	581 213	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	574 301		6 912		581 213
CORPORELLES	Terrains	635 485				635 485
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 455 878				1 455 878
	Instal technique, matériel outillage industriels	235 887		5 848		241 735
	Instal., agencement, aménagement divers	43 648		3 680		47 328
	Matériel de transport	117 417		322 856	6 690	433 582
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	178 221		3 665		181 886
	Emballages récupérables et divers	90 603				90 603
	Immobilisations grévées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 757 149		336 049	6 690		3 086 498
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	50 250				50 250
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	9 610		136		9 746
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59 860		136			59 996
TOTAL	3 391 300		343 097	6 690		3 727 707





Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	574 301	1 946		576 246
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	574 301	1 946		576 246
CORPORELLES	Terrains	194 658			194 658
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 187 976	37 414		1 225 390
	Instal technique, matériel outillage industriels	197 772	13 014		210 786
	Autres instal., agencement, aménagement divers	36 806	1 083		37 889
	Matériel de transport	92 360	23 694	6 309	109 745
	Matériel de bureau, mobilier	156 035	13 792		169 827
	Emballages récupérables et divers	89 161	356		89 517
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 954 768	89 353	6 309	2 037 812	
TOTAL		2 529 069	91 299	6 309	2 614 059



Créances et Dettes

		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	250	250	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 746	9 746	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	570 892	570 892	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	12 000	12 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 054	1 054	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	4 125	4 125	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	118 394	118 394	
Charges constatées d'avance	151 191	151 191		
TOTAL DES CREANCES		867 653	867 653	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	5 923	5 923		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	410 914	410 914		
	Personnel et comptes rattachés	203 970	203 970		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 471	90 471		
	Impôts sur les bénéfices	4 387	4 387		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 570	16 570		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	281 631	281 631			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	547 775	547 775			
TOTAL DES DETTES		1 561 641	1 561 641		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	211 845			211 845
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	502 667	39 153		541 820
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		714 512	39 153		753 665
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	18 292	8 408	7 971	18 728
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		18 292	8 408	7 971	18 728
TOTAL GENERAL		732 803	47 561	7 971	772 393
Dont dotations et reprises			47 561	7 971	
<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					





Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		151 191	151 191
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			151 191

--





Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Adhésions chasseurs 2022/2023		547 775	547 775
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			547 775

--





Produits à recevoir

		30/06/2022
Total des Produits à recevoir		338 183
Créances rattachées à des participations INTERETS COURUS / TITRES	250	250
Autres créances clients PROJETS ECO CONTRIBUTION	279 342	279 342
Autres créances PRODUITS A RECEVOIR INTERETS COURUS A RECEVOIR INT COURUS A RECEVOIR DEGATS	54 094 4 250 246	58 590



Charges à payer

30/06/2022

Total des Charges à payer		410 399
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	139 777	139 777
Dettes fiscales et sociales PROVISIONS POUR CONGES A PAYER PERSONNEL : COMPTE EPARGNE TEMPS ORGANISMES SOCIAUX-CHARGES IMPOTS ET TAXES - CH A PAYER	9 936 194 034 4 770 1 192	209 932
Autres dettes CHARGES A PAYER	60 691	60 691

Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier B.P. 91
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 30 Juin 2022

Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes

41 Rue Roger Salengro
BP 60530
62008 ARRAS CEDEX
tél : 03 21 71 30 30
fax : 03 21 51 78 48

www.cogep.fr
jwillerval@cogep.fr

Fédération Départementale des Chasseurs
du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier B.P. 91
62053 SAINT-LAURENT-BLANGY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2023

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Arras, le 28 Mars 2023.
Pour la Société COGEP AUDIT



Jérôme WILLERVAL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Douai